

**SAC-930304**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

120e réunion du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 4 mars 1993

9 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

**PRÉSENTS-ES**

Paul Albert  
Mariana Kant Antonescu  
Fernand Arsenault  
Corine Auger  
Adrien Bérubé  
Bernadette Bérubé  
Lise Caron  
Julien Chiasson  
Line Chiasson  
Micheline Cormier  
Léandre Desjardins  
Marie-Élisa Ferran  
Normand Gionet  
Fernand E. Girouard  
Christophe Jankowski  
Paul Lanctôt  
Fernand Landry  
Rodrigue Landry  
Roland G. LeBel  
Jeannette LeBlanc  
Ronald C. LeBlanc  
André Leclerc  
Albert Lévesque  
Victorin Mallet  
Chadia Moghrabi  
Mariam Ali Moussa  
Bernard Nadeau  
Marielle Préfontaine  
Arsène Richard

John Sichel  
Lita Villalon

### *INVITÉS*

Paul-Émile Benoit  
Rhéal Bérubé  
Armand Caron  
Maurice Rainville, observateur  
Viateur Viel  
Pierre Dion, président d'assemblée  
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Gérald Boudreau, Normand Carrier, Médard Collette, Nassir El-Jabi, Alice Guérette-Breau, Louis Malenfant, Jean-Bernard Robichaud et Francis Weil  
ABSENTS: Wilkie Darismé, Hektor Haché Haché, Nicolas Landry, Lisette Michaud, Fernande Paulin, Shelley Robinson

### TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ORDRE DU JOUR	5
6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-921112 ET SAC-921210	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	5
SAC-921112 7.1 (7.2) Formation infirmière	5
7.2 (9) Politique de fonctionnement des centres et instituts	6
8. FORMATION DES MAÎTRES	6
9. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	8
9.1 Philosophie	9
9.2 Éducation physique	11
9.3 Économie	12
10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	14
10.1 Maîtrise en étude de l'environnement	14
10.2 Nouveau cours: ED/FR 3010	14
10.3 Nouveaux cours: EC 3050 et EC 3520	14
10.4 Sciences infirmières: nouveau sigle SI	15
10.5 Modifications des programmes de maîtrise de l'ENEF	15
10.6 Modifications du Baccalauréat en sciences infirmières et création de nouveaux cours	16
10.7 Modifications du BEP	17
11. CRÉATION D'UN INSTITUT D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES	18
12. PLANIFICATION STRATÉGIQUE: IMPLANTATION	19
13. RECONNAISSANCE DES ACQUIS: ÉVALUATION	20

- 14. ADMISSIONS 1993-94 22
- 15. STATISTIQUES DES DÉPARTS (AUTOMNE 1992) 22
- 16. MED (ENSEIGNEMENT AUX DÉFICIENTS AUDITIFS) 23
- 17. DÉONTOLOGIE ET RECHERCHE 23
- 18. AFFAIRES NOUVELLES 24
  - 18.1 Interprétation de l'article 39.06 24
  - 18.2 Proposition de modifications aux règlements 24
  - 18.3 Comité sur la valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e 25
- 19. PROCHAINE RÉUNION 25
- 20. CLÔTURE 26

## ANNEXES 27

- ANNEXE A: Procès-verbal CCJ-921119 28
- ANNEXE B: Procès-verbal CCJ-930211 34
- ANNEXE C: Rapport du Comité des programmes 38
- ANNEXE D: Reconnaissance des acquis: évaluation 67
- ANNEXE E: Admissions 1993-94 83
- ANNEXE F: Statistiques des départs (automne 1992) 84
- ANNEXE G: Déontologie et recherche 86
- ANNEXE H: Proposition de changement de règlements 96

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 2. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes. Les personnes suivantes se sont excusées: Jean-Bernard Robichaud, Gérald Boudreau, Normand Carrier, Médard Collette, Nassir El-Jabi, Alice Guérette-Breau, Louis Malenfant et Francis Weil. Fernand Arsenault, absent pour l'avant-midi, sera remplacé par Maurice Rainville à titre d'observateur. Monsieur le Président souhaite une bienvenue toute particulière à Micheline Cormier, étudiante de 1<sup>er</sup> cycle au CUM. Elle remplace Paul Ward.

## 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Monsieur le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

## 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est dans l'ordre, selon le Secrétaire.

## 4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre d'Arsène Richard adressée au Président du Sénat (1992 11 23), relativement aux règles et procédures.

4.2 Lettre du Recteur adressée à Yolande McLaughlin (1993 01 25), relativement aux cours de la Maîtrise en administration publique offerts à temps partiel à Fredericton.

La lettre de Madame McLaughlin avait été lue à la dernière réunion régulière du Sénat. Cette question revient à l'ordre du jour à la rubrique Reconnaissance des acquis .

4.3 Lettre de Paul J. Collette, président de l'ABPUM, adressée au Président du Sénat (1993 01 26), relativement au voeu des bibliothécaires du CUM d'avoir un membre au Sénat académique.

La rubrique Interprétation de l'article 39.06 est ajoutée à «Affaires nouvelles».

4.4 Lettre du Recteur adressée au sous-ministre Normand Martin (1993 01 28), relativement à la formation des maîtres.

Cette question revient à l'ordre du jour à la rubrique Formation des maîtres .

4.5 Lettre d'Arsène Richard adressée au Recteur (1993 02 11), relativement à la valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e.

4.6 Lettre de Christophe Jankowski adressée au Secrétaire du Sénat (1993 02 24), relativement à la création d'une chaire d'étude de l'environnement.

4.7 Lettre du sous-ministre Normand Martin adressée au Recteur (1993 02 24), relativement à la formation des maîtres.

Cette question revient à l'ordre du jour à la rubrique Formation des maîtres .

## 5. ORDRE DU JOUR

### *Ajouts à la rubrique Affaires nouvelles*

18.1 Interprétation de l'article 39.06 des Statuts et règlements

18.2 Proposition de modifications aux règlements

18.3 Comité sur la valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e

Christophe Jankowski demande que la lettre du 10 février concernant la Maîtrise en administration publique soit considérée à une prochaine réunion du Sénat.

R: 01-SAC-930304

Il est proposé par Mariana Kant Antonescu et appuyé par Normand Gionet

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTÉ.

## 6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-921112 ET SAC-921210

### *Correction*

Monsieur le Secrétaire précise qu'un oubli d'importance a été fait au procès-verbal SAC-921112. La minute de silence observée à la mémoire de Rodolphe Savoie n'a pas été inscrite.

R: 02-SAC-930304

Il est proposé par Paul Albert et appuyé par John Sichel

"Que le procès-verbal SAC-921112 soit adopté tel que corrigé."

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 03-SAC-930304

Il est proposé par Mariam Ali Moussa et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le procès-verbal SAC-921210 soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

## 7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

### *SAC-921112*

#### *7.1 (7.2) Formation infirmière*

Léandre Desjardins précise que l'Université travaillait sur le nouveau projet de la Province, car cette dernière prévoyait fermer les écoles de 2 ans. Ce projet a déjà fait l'objet de discussions au Sénat. Le Recteur a procédé à des consultations sur l'interprétation de la Charte à ce sujet. Tout est arrêté parce que le Gouvernement a déclaré qu'il reportait la fermeture des écoles de 2 ans. Donc ce projet est mis en veilleuse.

Jeannette LeBlanc ajoute que le Gouvernement a mandaté un Comité consultatif qui doit faire rapport en juin 1993.

#### *7.2 (9) Politique de fonctionnement des centres et instituts*

Léandre Desjardins précise que l'intention du dépôt du document en novembre dernier était pour en faire l'adoption aujourd'hui. Cette question est reportée à la réunion du mois

de mai parce que nous avons reçu des réactions après que les documents du Sénat eurent été envoyés.

•Qui va faire les corrections?

•VRER: Je m'attends de refaire le document. La base a été préparée par la Faculté des études supérieures et de la recherche; je compte sur son input.

## 8. FORMATION DES MAÎTRES

Léandre Desjardins explique. Tous sont au courant des démarches entreprises. Il s'agit de faire en sorte que le programme de 4 ans soit remplacé par une autre formule. De l'avis du Gouvernement, cette réforme serait prête pour septembre 1993. Dès janvier, on s'est rendu compte que nous pourrions mettre en place les grandes lignes des changements pour la formation des enseignants.es se destinant au secondaire, mais pas pour la formation des enseignants.es se destinant à l'élémentaire. Ceci nous a amené à retarder à septembre 1994. Le Recteur a écrit au Sous-ministre. Ce dernier est venu ici à la fin décembre, toujours pour faire en sorte que les changements entrent en vigueur dès septembre 1993. Nous n'avons pas encore de prêt le modèle pour la formation des enseignants.es se destinant à l'élémentaire. Aujourd'hui, notre intention est de demander au Sénat de ratifier la position du Recteur, c'est-à-dire que les nouveaux programmes de formation des maîtres à l'élémentaire et au secondaire soient implantés pour l'année académique débutant en septembre 1994.

R: 04-SAC-930304

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Mariana Kant Antonescu

"Que les nouveaux programmes de formation des maîtres soient implantés pour l'année académique débutant en septembre 1994."

•Je suis en faveur du principe. Il y a les modalités de ce dossier qu'on ne connaît pas; par exemple, combien il y aura de crédits en éducation et combien dans le 2<sup>e</sup> diplôme. D'où vont venir les détails?

•VRER: Dans les discussions qu'on a eues avec le Doyen, ce qu'on a accompli touche la partie de l'enseignement au secondaire. La proposition discutée est tout près d'un accord. Ce qui reste à discuter n'est pas énorme, ce ne sont pas des points majeurs. On n'a pas parlé du modèle pour l'enseignement à l'élémentaire. Je suis certain que pour la partie formation autre que l'éducation, ça devra être très général. Nous ne sommes pas allés très loin dans les discussions à ce chapitre.

•R. Landry: Il faut s'assurer que la proposition soit bien claire et qu'il s'agit de voter sur la date 1994 et non sur les programmes en question. Je suis d'accord avec la date, mais on ne pourrait voter sur le modèle aujourd'hui. Je ne crois pas que le Sénat appuie toutes ces discussions qui ont eu lieu à Fredericton. On n'a même pas regardé les principes

directeurs. Ça n'a pas été analysé au Sénat. Il y a toutes sortes de problèmes soulevés. Même si on est arrivé à un semi-consensus, chaque faculté l'interprète de façon différente. On a coupé beaucoup de cours de formation générale dans ce semi-consensus. Le Sénat ne devrait pas se prononcer sur la nature de ce projet; sur la date, ça va. Aucune discussion n'a encore eu lieu au Comité des programmes.

- M. le Président précise qu'il s'agit bien de la date seulement et non des programmes en question.

- VRER: Le Ministère se prépare à ne plus certifier les programmes de 4 ans. Il faut prévoir ces changements. Dans la formule actuelle, beaucoup d'écoles embauchent les finissants.es avec deux baccalauréats pour l'enseignement au secondaire. Là où le problème sera plus critique sera le jour où le Ministère ne va plus certifier les programmes de 4 ans. Qu'allons-nous avoir? Il reste bien des questions à discuter.

- Il faudra regarder cette question de façon plus générale, ne pas succomber à la pression politique. Le Sénat se prononce sur une date d'un contenu qu'on n'a pas. Je ne suis pas à l'aise pour voter sur une telle proposition. On pourrait voter sur un accord de principe. Notre rôle est de nous prononcer sur des règlements détaillés.

- L'objectif que le Ministère vise, est-ce qu'on le comprend? Est-ce une question de budget? On semble très pressé. Est-ce une correction qu'on veut apporter à l'enseignement? Je comprends mal le fond de la question.

- Est-ce qu'on a la liste des principes directeurs?

- R. Landry: La liste se trouve à l'intérieur du programme d'éducation physique dans le rapport du CPR.

- On semble procéder à l'envers.

- VRER: On essaie d'identifier le problème. Le Ministère prévoit des changements importants dans la certification. Le Ministère désire que la formation dans la matière soit intensifiée pour mieux préparer les futurs enseignants.es au problème d'intégration, au problème disciplinaire, à l'utilisation de l'ordinateur dans l'enseignement. La Faculté des sciences de l'éducation est consciente de cela. Ce sont les grands thèmes de la question.

- R. Landry: Voici comment on approche le problème à la Faculté. Ce n'est pas une idée nouvelle. On s'entendait avec le Ministère au fait d'ajouter une 5<sup>e</sup> année. Le problème est plus complexe qu'on peut le croire. Ce n'est pas uniquement une question de contenu. Il y a beaucoup de choses que le Ministère veut ajouter à la formation de l'enseignant.e. À l'élémentaire, il y a des enseignants.es qui doivent pouvoir enseigner 9 matières. Le baccalauréat sera multidisciplinaire. Concernant la formation pour l'enseignement au secondaire, on peut s'entendre. Comment serait accepté le fait d'avoir 2 baccalauréats pour le secondaire et un baccalauréat de 5 ans pour l'élémentaire? Ce n'est pas seulement une restructuration de crédits de cours. Il faudra choisir les objectifs avant de faire la

restructuration des cours. Nous avons un comité qui travaille sur ce projet depuis septembre. On voudrait avoir encore un certain temps pour travailler sur ce projet. La date de 1994 n'est pas trop proche.

•Président: On s'éloigne de la question, si vous êtes d'avis de continuer sur le fonds on pourrait se constituer en comité plénier; sinon on pourrait demander le vote sur la date.

P: 05-SAC-930304

Il est proposé par John Sichel et appuyé par Mariana Kant Antonescu

"Que le Sénat se constitue en comité plénier pour étudier le contexte de la question de la formation des maîtres."

•Il s'agit d'un point d'information, on risque de perdre du temps. Tout cela va revenir. C'est prématuré.

•Nous n'avons pas de documents, il n'y a pas de substance. On nous demande de voter sur un calendrier. L'Université devrait être prête à le fixer. Il ne faut pas que l'Université devienne un élément de réaction. Je suis contre la tenue d'un comité plénier.

•On pourrait passer la journée à discuter. C'est bon d'avoir une date pour nous pousser à aller de l'avant.

Vote Pour 3 Contre 27 REJETÉ.

•Qu'arrive-t-il si la proposition est rejetée?

•Président: Si elle est rejetée, il n'y aura pas de date fixée par le Sénat.

•Le Gouvernement a le pouvoir de législation. Nous avons déjà une extension. Ils ne veulent plus attendre pour nous.

•Si on mettait "le plus tôt possible" comme date?

•Mallet: Si on suivait le modèle avancé par les Sciences et les Sciences sociales, on pourrait commencer en 1993.

Un membre demande le vote secret.

Vote Pour 21 Contre 9 ADOPTÉ.

PAUSE 10 h 30

REPRISE 10 h 40



9. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION  
(Voir les annexes A et B, pages 28 et 34)

R: 06-SAC-930304

Il est proposé par Julien Chiasson et appuyé par Mariana Kant Antonescu

"Que les procès-verbaux CCJ-930211 et CCJ-921119 soient reçus."

Vote unanime ADOPTÉ.

*CCJ-921119*

9.1 *Philosophie*

Léandre Desjardins explique.

R: 07-SAC-930304

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Arsène Richard

"Que le Sénat entérine la résolution 03-CCJ-921119 qui se lit comme suit:

- 1) d'autoriser le projet des enseignements de philosophie à titre expérimental pour une période de cinq ans;
- 2) de considérer subventionner le projet pour faciliter des consultations extérieures et acquérir des instruments de travail;
- 3) de profiter du réaménagement des locaux de la Faculté des arts pour créer des espaces appropriés et convenablement regroupés au secteur de philosophie;
- 4) de transmettre au Comité des programmes du Sénat à l'issue de la période expérimentale, un rapport d'évolution;
- 5) de maintenir à cinq le nombre de professeurs.es à plein temps (ou l'équivalent), au CUM, pour les cinq prochaines années;
- 6) de traiter le Département de philosophie et de sciences religieuses comme deux secteurs distincts du point de vue budget et autres activités de fonctionnement;
- 7) d'étudier la possibilité de réactiver le programme de la maîtrise à temps partiel en lui donnant une orientation recherche;
- 8) d'établir un plan d'acquisition d'ouvrages philosophiques à la bibliothèque;

9) de conseiller la Librairie acadienne du CUM pour la rendre intellectuellement plus stimulante."

•VRER: Le Département a travaillé longtemps. Il s'agit d'un projet en grande partie pédagogique.

•Je suis d'accord avec la proposition, mais aux 5 e et 9 e paragraphes, il faudrait préciser que c'est pour le CUM.

•VRER: J'accepte de l'incorporer. Le secondeur est également d'accord.

•Est-ce que ça veut dire que le CUS et le CUSLM n'ont pas participé?

•VRER: Ils ont participé.

•L'évaluateur a rencontré les gens des deux Centres.

•Pour quelle raison n'a-t-on pas intégré les professeurs.es du CUSLM?

•Préfontaine: Il n'y a pas eu de réaction des Centres du Nord concernant le nombre de professeurs.es.

•VRER: Ça reflète l'inquiétude de l'évaluateur par rapport au nombre de professeurs.es au CUM.

•Au 6 e paragraphe, on parle de deux secteurs distincts. Je comprends ce que ça peut donner. Il faudrait définir le mot "secteur". Nous n'avons aucun document qui définit ce mot.

•Il y a un problème avec l'utilisation du mot "secteur". On devrait utiliser le mot "entité".

•Autrefois c'était deux départements indépendants et au Sénat on a voté pour jumeler ces deux départements. Nous aimerions avoir deux départements. Dans les faits, nous n'avons jamais fonctionné ensemble. Il s'agit de deux disciplines différentes.

•VRER: Je suis d'accord avec cela. J'ai participé à une discussion avec le président de l'ABPUM et le VRRHAE. Ça débouche tout de suite sur la convention collective. Je partage les commentaires, mais on fait face à un règlement qui a des contraintes. D'un côté, on a les Statuts et règlements et, de l'autre, la convention collective. Lorsqu'il y a divergence, c'est la convention collective qui prime. En attendant, la proposition parle de secteurs distincts. C'est le mieux qu'on peut faire.

•Je voudrais savoir si le Sénat doit se prononcer sur le réaménagement des locaux? La 9 e recommandation est faible, pourquoi ne pas dire réactiver. À la page 77 du rapport, 6 e recommandation, pour les objectifs de recherche, est-ce qu'il y a un lien avec le numéro 7?

•VRER: Pour ce qui est de la formulation, on s'est tenu plus près de la formulation de l'évaluateur. La formulation du Doyen n'est cependant pas rejetée. Le Département est bien chargé en terme de cours.

•À la 4 e recommandation, qui doit soumettre le rapport d'évolution?

•VRER: Il est vrai que les clarifications ne sont pas là. Ce pourrait être le VRER qui amène cela au Sénat avec une auto-évaluation du Département. Ce n'est pas précisé encore.

•Comment coûte ces évaluateurs externes?

•VRER: Environ 2000\$.

•Préfontaine: Cela dépend d'où il vient, de combien de temps il prend. Ça peut coûter un peu plus de 2000\$.

•À la 7 e recommandation, comme on n'avait pas de ressources, on a suspendu la maîtrise.

•Est-ce que cette suspension a été votée au Sénat?

•SG: Ça certainement passé au Sénat.

•Richard: On a refusé les candidats.es. Le programme existe, il n'est pas suspendu.

•VRER: Si on doit revenir au Sénat, on reviendra.

•Une unité n'a pas le droit de suspendre un programme.

•Dans le rapport de l'évaluateur externe, à la page 59, une recommandation était de créer une collaboration étroite avec les responsables de la Faculté des sciences de l'éducation pour la formation des maîtres. Dans les recommandations faites ici, est-ce qu'on couvre toutes les recommandations de l'évaluateur externe? Est-ce que celles-ci ont été incorporées?

•Préfontaine: Les recommandations de l'évaluateur externe sont considérées comme des avis et elles sont discutées par la Faculté. Tout ce que l'évaluateur recommande n'est pas nécessairement retenu. Il ne faut pas prendre le document de l'évaluateur comme étant la recommandation au Sénat.

Vote unanime ADOPTÉ.

## 9.2 *Éducation physique*

R: 08-SAC-930304

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Normand Gionet

"Que le Sénat entérine la résolution 04-CCJ-921119 qui se lit comme suit:

1) Que l'École réexamine son projet à la lumière des observations de l'évaluateur externe tout en prenant en considération les principes directeurs de la formation initiale des enseignants.es tels que proposés par le ministère de l'Éducation et que par la suite, elle soumette son projet au Comité des programmes du Sénat.

NOTE: Le baccalauréat actuel en éducation physique a comme objectif premier de former des enseignants.es en éducation physique: le programme révisé devrait avoir comme objectif premier la formation disciplinaire. Il est prévu que les futurs candidats.es à l'enseignement ajouteront progressivement une dimension pédagogique à des formations dans au moins deux champs disciplinaires.

2) Que l'École fasse une étude des coûts relatifs à l'accréditation des laboratoires nécessaires pour que ses étudiants.es obtiennent des certifications complémentaires.

NOTE: Les certifications complémentaires sont vues comme étant positives sur le marché du travail.

3) Que, en plus des objectifs dévolus à l'Institut de leadership, objectifs de productivité et de formation d'équipes de chercheurs.es, l'assemblée départementale de l'École se donne des objectifs spécifiques de R et D, distincts de ceux de l'Institut de leadership."

•Il faut prendre en considération la dimension pédagogique, quelle implication ça va prendre.

•VRER: Dans la résolution il est évident qu'on s'en va vers deux orientations parallèles.

•Je souhaite que, dans la formulation, on parle d'objectifs collectifs et non d'objectifs individuels.

•VRER: Il n'y a pas de problèmes à le préciser, c'est ça le sens.

Vote unanime ADOPTÉ.

*CCJ-930211*

*9.3 Économie*

R: 09-SAC-930304

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le Sénat entérine la résolution 03-CCJ-930211 qui se lit comme suit:

1. que la Faculté des sciences sociales complète l'examen de ses programmes d'économie à la lumière des observations de l'évaluateur externe et qu'il soumette ses recommandations au Comité des programmes du Sénat;

2. que le Département d'économie se donne des objectifs spécifiques de R et D comme complément à ses objectifs de formation et un plan de recrutement du corps professoral en fonction de ses objectifs;

3. que le Département d'économie développe des liens plus étroits entre les professeurs.es d'économie rattachés à différentes unités académiques de l'Université dans le but d'une meilleure intégration et d'une plus grande vitalité de la discipline."

•VRER: Il y a des ajustements à faire dans les programmes d'économie, des ajustements qui ne seront pas majeurs. Ici aussi il y a une insistance pour développer une collaboration afin que l'économie soit présente dans d'autres programmes.

•Dans la 3 e partie, on parle d'un lien; ça va dans le sens contraire du Département de philosophie. À la page 87 du rapport, la réaction du Département d'économie semble montrer qu'il a de la misère à accepter certains détails. Qu'est-ce que ça implique «des liens plus étroits»? Est-ce que tout le monde est d'accord?

•VRER: En ce qui concerne les liens étroits, il y a des gens avec une formation en économie qui enseignent en administration. On veut essayer de rapprocher les idées de ces économistes. La discipline aura une vitalité en dehors de l'économie. Le rapprochement des personnes est un moyen.

•La situation de cette recommandation est différente des deux autres. La recherche est très faible selon l'évaluateur externe. Il faudra que le Département se penche sur ce point. On devrait parler d'objectifs spécifiques collectifs plutôt qu'individuels. Les liens se développent également en recherche.

•VRER: En ce qui concerne le premier paragraphe de la résolution, pour le programme de philosophie, on a présenté une structure très détaillée; dans ce cas, on prévoyait une modification que l'évaluateur n'avait pas envisagée. Maintenant ils ont une proposition.

•Au CUM, existe-t-il des professeurs.es d'économie ailleurs qu'au Département?

•VRER: Oui, il y en a ailleurs qui ont une formation en économie.

•Au 3 e paragraphe, si ça se faisait intercentre?

•VRER: C'est compris là-dedans.

•Le problème qui existe se situe entre les professeurs.es du CUM et ceux des autres Centres.

•VRER: C'est compris. On avait les commentaires verbaux de l'évaluateur concernant le lien entre les professeurs.es d'économie et ceux d'autres disciplines avec une formation en économie.

•Dans la mise en oeuvre, rien ne l'oblige à entrer en contact avec les Centres du Nord. Il n'y a pas eu d'échanges entre l'évaluateur externe et nos professeurs.es du CUSLM. Je pense que ça devrait être précisé pour qu'il tienne compte des programmes des Centres.

•Préfontaine: À la page 87, section C, au numéro 1, on parle du CUM et au numéro 2, ça inclut les deux autres Centres universitaires.

•R. LeBlanc: Je rappelle qu'on n'avait pas trop de modèle de mandat. Ça été fait deux ans passés. Je crois qu'il y avait carence au niveau des autres Centres. Ce sera corrigé. Il y a des professeurs.es en administration qui ont des affinités, de même qu'en génie. Je ne vois aucune résistance face à ce qui est proposé.

•VRER: Il y a eu des discussions au CCJ sur la transparence de tout le processus et sur la spécificité des trois Centres. On mettra plus en évidence le travail fait avec les trois Centres, on fera un résumé qui fera ressortir cela. Dorénavant, les rapports auront une caractéristique nouvelle. Le mandat et les modalités sont une préoccupation. On est en train de faire une mise à jour de toute cette mécanique d'évaluation. Cela permettra de répondre aux questions.

•L'évaluateur externe est entré en communication avec les professeurs.es de philosophie du CUSLM pour leur input.

Vote unanime ADOPTÉ.

•Préfontaine: Au CCJ, on a attiré l'attention sur le calendrier. On s'attend à ce que les programmes identifiés devraient s'engager dans le processus d'évaluation en 1993-94. À la page 2 du procès-verbal, au point 4.1, dernier paragraphe, on se donne un temps d'une session pour réagir au rapport de l'évaluateur. Cela permettra de terminer un premier tour en 1995.

•Quelles sont les intentions pour les programmes de 2 e cycle?

•VRER: On devrait recevoir une directive pour aller dans une étape d'évaluation pour les programmes de 2 e cycle. Cela devrait être fait durant l'année courante.

## 10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

(Voir l'annexe C, page 38)

### 10.1 *Maîtrise en étude de l'environnement*

Léandre Desjardins précise que le Comité conjoint de la planification doit se prononcer avant qu'une proposition ne soit faite au Sénat. Le CPR a déjà donné son assentiment.

### 10.2 *Nouveau cours: ED/FR 3010*

R: 10-SAC-930304

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Mariana Kant Antonescu

"Que le cours ED/FR 3010 soit créé."

- Est-ce que le Département d'études françaises du CUM a été consulté?
- B. Bérubé: Les étudiants.es qui aident doivent suivre 3 cours. Ils ont la connaissance pour pouvoir aider quelqu'un d'autre. Ce cours a été rodé et accepté par le Conseil de la Faculté des arts et la Faculté des sciences de l'éducation. Il n'y a que les étudiants.es qui agissent comme aidants.es qui peuvent suivre ce cours.
- Il faudrait rephrasé la description de façon convenable.
- SG: C'est retourné aux facultés et écoles pour une révision avant publication.
- Il y a deux termes associés qui sont trop proches.
- Président: La phraséologie sera retouchée pour que ce soit plus clair.
- On devrait ajouter que ce cours est réservé aux aidants.es.
- Ce sera ajouté.
- B. Bérubé: Il y a 4 personnes responsables dont 2 de la Faculté des sciences de l'éducation et 2 du Secteur langue.

Vote unanime ADOPTÉ.

### 10.3 *Nouveaux cours: EC 3050 et EC 3520*

R: 11-SAC-930304

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Adrien Bérubé

"Que les cours EC 3050 et EC 3520 soient créés."

Vote unanime ADOPTÉ.

### 10.4 *Sciences infirmières: nouveau sigle SI*

R: 12-SAC-930304

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Jeannette LeBlanc

"Que le changement de sigles NG à SI soit adopté et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1994 pour publication dans le Répertoire 1994-1996."

- Est-ce qu'on pourrait rationaliser les sigles de cours?
- VRER: Le Registraire est en train d'y voir à la demande du CPR.
- J. LeBlanc: Aux Sciences infirmières, nous avons développé une légende pour chaque chiffre.

Vote unanime ADOPTÉ.

#### *10.5 Modifications aux programmes de maîtrise de l'ENEF*

R: 13-SAC-930304

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Lita Villalon

"Que les modifications aux programmes de maîtrise de l'École de nutrition et d'études familiales soient adoptées."

- Qui va alimenter la maîtrise en études familiales? D'où vont venir ces étudiants.es?
- Villalon: La concentration de cours est restée la même dans le programme de BA (majeure études familiales). Il débouche sur la maîtrise.
- En ce qui concerne les cours de statistique, plusieurs de ces cours exigent des cours avancés.
- Villalon: Nos étudiants.es ont toujours suivi des cours de statistique à la maîtrise.
- Qu'arrive-t-il avec un cours à double sigle? Va-t-on faire le même cours 2 fois?
- Villalon: Avant il n'y avait qu'un seul cours. Notre banque de cours ne nous permettait pas d'en ajouter, alors on a créé un cours à double sigle. Que le séminaire soit fait en nutrition ou en études familiales, il n'y a pas de problème.
- VRER: Lorsqu'on fait un séminaire de recherche, il y a un sujet.
- À la page 5 du document, 3<sup>e</sup> ligne, il est écrit "...au programme..." au singulier, parle-t-on d'un seul programme?
- SG: Les modifications visent les deux programmes de maîtrise.



Vote unanime ADOPTÉ.

10.6 *Baccalauréat en sciences infirmières*  
*Création de nouveaux cours*

Léandre Desjardins explique.

P: 14-SAC-930304

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Jeannette LeBlanc

"Que les modifications proposées soient adoptées."

- Le texte n'est pas correct. À la page 9, on parle du cours CH 2013, alors que ce devrait être CH 2613. À la page 11, le cours CH 2613 ne porte pas le bon titre; ce devrait être Introduction à la chimie organique . Toujours à la page 11, le nombre de crédits n'est pas indiqué pour le nouveau cours SI 2023; il s'agit d'un cours de 3 crédits. Avant d'adopter les modifications au programme, on devrait introduire le nouveau cours. J'aimerais avoir le point de vue de l'École sur le rationnel du contenu du cours CH.

- J. LeBlanc: Depuis la fondation de l'École, une orientation a été donnée au niveau des cours CH avec biochimie. La tendance au Canada fait que le cours CH enseigné dans les écoles est suffisant pour les sciences infirmières, mais on voulait un cours avec de la biochimie. Le cours CH 1613 a été créé. Nous avons rencontré les gens du Département.

- VRER: Pour le bénéfice du Sénat, l'École des sciences infirmières a fait une analyse à savoir comment on utilisait la chimie dans le programme. Ils n'ont pas voulu l'abandonner. Il y aura augmentation du côté de la biologie.

- J. LeBlanc: On trouvait qu'il y avait une déficience chez les élèves et on a voulu la combler.

- Sichel: Il est vrai que nous avons accepté l'essentiel de la proposition. Nous sommes au courant qu'il y a une tendance de diminuer les cours de chimie. Concernant le cours CH 1613, on a ajouté au titre entre parenthèses Éléments de chimie humaine . Je n'ai jamais vu cela avant. D'où ça vient?

- SG: Ce qu'il y a entre parenthèses ne fait pas partie du titre.

- Villalon: J'aimerais souligner que le cours CH 3623 est obligatoire dans le programme de nutrition. J'aimerais qu'il soit clair qu'on n'abolit pas ce cours.

- Mallet: Quand on a proposé le cours CH 1613, nous avons déclaré que nous n'avions pas l'intention de l'offrir parce que nous n'avions pas le budget. Le cours CH 1623 ne sera pas offert l'an prochain parce que nous n'avons pas le budget.

- Le cours CH 1613 est théorique, il n'a pas de laboratoire; ce qui veut dire que les étudiants.es ne mettront pas les pieds dans un laboratoire. Est-ce que les discussions ont repris entre l'École des sciences infirmières et le Département de chimie?

- VRER: La discussion a repris avec l'École des sciences infirmières et le Comité des programmes. Nous avons décidé d'aller de l'avant.

- Est-ce que le Département a aboli un autre cours?

- VRER: Le Registraire vérifie toujours si c'est nécessaire d'abolir un cours.

Léandre Desjardins et Jeannette LeBlanc retirent la proposition.

R: 15-SAC-930304

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Jeannette LeBlanc

"Que les cours CH 1613 et NG 2023 soient créés."

- Est-ce que la création du cours CH 1613 a été faite au CPR?

- VRER: Nous avons voté sur le paquet. Le Comité des programmes avait la description du cours.

- Sichel: Le Département de chimie a accepté ces changements et a accepté la description même si nous ne l'avons pas ici.

- A. Bérubé: Est-ce qu'on aboli le cours CH 1623? Si oui, je pourrais faire un téléphone au Centre avant de passer au vote.

- VRER: S'il est vrai qu'il sera aboli, la Faculté nous avertira.

- Mallet: Je voudrais préciser que le cours CH 1613 est une proposition approuvée par le Conseil de la Faculté des sciences. En ce qui concerne l'abolition, la question a été posée. Au CUM, il y avait consensus qu'on devrait abolir CH 1623. Nous ne l'avons pas fait. S'il n'y a pas d'objection du CUSLM et du CUS, on ira dans ce sens.

- Plusieurs des étudiants.es de 13 e scientifique ont à suivre ce cours.

- VRER: J'ai le résumé du cours CH 1613 dont on n'a pas encore la description précise.

- SG: Le CPR n'a pas reçu le document avec la description.

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 16-SAC-930304

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Jeannette LeBlanc

"Que les modifications proposées soient adoptées."

Vote unanime ADOPTÉ.

DÎNER: 12 h 30

REPRISE: 13 h 40

### 10.7 BEP

Léandre Desjardins explique. Le CPR a eu plusieurs discussions sur la structure du programme. Parmi les considérations, il y avait la totalité des crédits. Le CPR a regardé ce qui était proposé et ce qui allait dans la formation générale de l'étudiant.e. Il a regardé la question des stages. On a regardé l'évolution du programme dans d'autres universités. On a eu de l'information nouvelle sur le total des crédits. La proposition est d'adopter les modifications apportées au programme. À la page 17, il y a un résumé et quelques modifications ont été apportées: cours de formation générale, 24 crédits au lieu de 28 crédits; cours facultatifs des disciplines connexes, 25 crédits au lieu de 21 crédits; stages, 15 crédits au lieu de 18 ou 21\* crédits; Total des crédits incluant les crédits de stage: 138 crédits au lieu de 141 ou 144\* crédits. Sur les 15 crédits de stage, 3 sont faits en dehors de l'année académique.

R: 17-SAC-930304

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Normand Gionet

"Que les modifications apportées au BEP soient adoptées; que neuf nouveaux cours soient créés."

- Est-ce qu'on vote pour le budget des pages 34 et 35?
- VRER: Nous ne sommes pas en train de voter sur le budget.
- Est-ce qu'on engage l'Université à faire ces dépenses?
- VRER: Les coûts sont minimes et ce sera pris dans le budget de l'École et les objectifs seront précisés.
- À la page 19, il n'y a pas d'introduction?
- SG: En ce qui concerne les pages 36 et 37, il faudrait que l'École nous fournisse les pages corrigées. Les deux volets auront 138 crédits.

Vote unanime ADOPTÉ.

## 11. CRÉATION D'UN INSTITUT D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Léandre Desjardins explique. Il y a eu une lettre lue ce matin qu'à la réunion du Sénat de mai il y aurait une proposition pour une chaire d'études de l'environnement. La lettre indique que nous avons une garantie de financement. UNB est impliquée. Ce qui était prévu, c'était d'informer le Sénat. Le Recteur a spécifiquement demandé d'en faire un point d'information. Il y a plus d'un an j'ai lu un mémoire de l'Université qui indiquait qu'on s'orientait vers un institut d'études environnementales. Il y a déjà un centre d'études environnementales très actif, il y a des laboratoires de chimie. Notre base grandit et nous avons intérêt à regrouper ces forces. Il y a des intentions. On ne veut pas prendre le Sénat par surprise.

- LeBel: Quant à l'École des sciences forestières, cette question nous intéresse énormément. Il faut que les programmes s'articulent autour de l'aménagement des ressources. La forêt est un facteur très important pour l'économie. Je ne voudrais pas que les sciences forestières passent inaperçues. Je suis prêt à collaborer avec les responsables de ce projet.

## 12. PLANIFICATION STRATÉGIQUE: IMPLANTATION

En l'absence du Recteur, Léandre Desjardins explique. Le Recteur a eu l'occasion d'en discuter avec la Régie interne dès janvier. On va mettre l'importance sur les objectifs du plan et on va travailler sur les moyens sans se sentir lié par la colonne des moyens. Il y a eu un formulaire préliminaire de fait pour mettre sur papier ces objectifs. On va faire le bilan des activités devant arriver à un des objectifs établis dans le plan. Depuis les suggestions faites pour améliorer le formulaire, il n'y a pas eu d'autre étape. Si on perfectionne les instruments, cela va aller aux autres niveaux de l'Université.

- Y a-t-il eu des discussions à savoir comment s'assurer que les unités vont s'accrocher au plan stratégique?

- VRER: Sur le formulaire, il y aurait des informations sur les objectifs. Cet instrument serait utilisé pour répondre à ce genre de questions.

- Ce qui me préoccupe c'est la grandeur de la machine administrative pour gérer 300 000\$.

- VRER: Le Comité du budget essaie de garder le montant entre 150 000\$ et 300 000\$ pour gérer le plan stratégique. Le Recteur participe aux réunions du Comité du budget. Le chiffre sera d'environ 200 000\$. Le chiffre final sera présenté avec le budget. Il y a eu des discussions à savoir comment le réaffecter pour l'implantation du plan.

- Va-t-on présumer que chaque unité aura à remplir le formulaire? Est-ce imposé ou volontaire?

•VRER: Je n'ai pas de réponse officielle. Il est évident qu'on insistera sur la collaboration de certaines unités. Sur certains objectifs, on va demander à tout le monde la même chose.

•Il y aura des directives qui vont venir d'en haut et d'autres d'en bas. Il faudra que ce soit clarifié.

•Arsenault: J'aimerais donner une crédibilité au plan stratégique. On a un peu de difficulté à le faire à la Faculté. Ça nous oblige à faire des opérations qui vont à l'encontre de ces objectifs, soit la qualité. Est-ce que le plan stratégique va donner quelque chose afin de redonner la qualité de l'enseignement que les contraintes budgétaires me forcent à enlever?

•VRER: Certains montants seront affectés aux secteurs visés spécifiquement par le plan.

•Nous recevons des messages contradictoires. On demande de couper et à côté, on va créer des fonds. On demande de présenter un projet qui touche les objectifs du plan stratégique. Est-ce que cet argent va être pour promouvoir les objectifs du plan stratégique? On ne sait pas comment on prévoit la mise en place des objectifs. Nous allons tous participer à ce fonds et nous ne connaissons pas quelle sera la distribution. J'aimerais qu'il y ait de la transparence à savoir comment on va gérer ce fonds. J'aimerais avoir plus d'information à ce sujet. Comment cela va se traduire de façon concrète? J'aimerais une réponse le plus tôt possible.

•Les modèles de plan stratégique ont normalement 3 composantes, soit les objectifs, les moyens et l'évaluation. Avons-nous des indicateurs de réussite?

•VRER: Indirectement oui, lorsqu'on regarde l'implantation avec le calendrier de réalisation.

•Préfontaine: Il y a certains objectifs qui ont des indicateurs précis. Par exemple, en 1995, on aura fini l'évaluation des programmes de 1<sup>er</sup> cycle.

•On ne se préoccupe pas assez de l'évaluation par rapport aux deux autres composantes.

•Il est malheureux que nous n'ayons pas un comité de budget rattaché au Sénat. On parle d'un projet équilibré; la CESPMP permet un budget déficitaire. Pourquoi faut-il avoir un budget équilibré? Le plan stratégique va s'avérer inefficace si on ne peut garantir la qualité de nos programmes et de l'enseignement.

•VRER: La directive d'équilibrer vient du Conseil des gouverneurs. C'est le Comité de finance qui présente le rapport au Conseil des gouverneurs.

•Le Sénat devrait avoir un comité de budget. Ces propositions ont des incidences académiques.

### 13. RECONNAISSANCE DES ACQUIS: ÉVALUATION (Voir l'annexe D, page 67)

Léandre Desjardins explique. Lorsque le Sénat a adopté cette politique, il a demandé d'avoir une évaluation au bout de deux ans. Avec cette évaluation, il y a quelques recommandations.

R: 18-SAC-930304

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Lita Villalon

"Que le rapport soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

- La demande peut être faite une seule fois, cela veut dire que l'étudiant.e ne peut revenir? Est-ce que l'étudiant.e doit faire une demande avant d'être admis?

- Préfontaine: À la deuxième question, la réponse est non. Quant à la première question, on ne veut pas que l'étudiant.e aille à plusieurs reprises frapper à la porte d'un département pour se faire reconnaître des acquis.

- Est-ce que ça s'adresse seulement aux adultes?

- Préfontaine: Oui, les adultes qui étudient à temps plein ou à temps partiel peuvent utiliser ce document.

- J'appuie fortement la recommandation 6. Est-ce que ça va changer quelque chose dans la charge d'un professeur.e? Dépendant du nombre de dossiers, ça pourrait devenir une charge supplémentaire.

- Pour ce qui est de la recommandation 6, nous sommes rendus à la limite de ce que je peux demander à mes comités. En ce qui concerne les recommandations 3 et 4, je ferais le souhait que le Bureau du VRER (ou le syndicat) précise que le syllabus ne soit pas la propriété exclusive du professeur.e et que ce soit clair.

- Préfontaine: En ce qui concerne la recommandation 6, le Comité sur la reconnaissance des acquis a un représentant.e de chaque faculté et école et cette recommandation a été discutée longuement. Si on lit en haut de cette recommandation: «Trois raisons justifient cette procédure: tenir compte du fait qu'un cours est une partie de programme, minimiser l'arbitraire et éliminer le besoin d'une procédure de révision», on ne veut pas que ces cas reviennent au Comité d'appel. S'il y a un petit comité à l'intérieur de la faculté, quelques cas pourraient être réglés là.

- Jankowski: Le Conseil de la FESR a fait l'étude de la recommandation 9, celle-ci devra être rephrasée. On donne trop de responsabilités à la FESR. Je suggère cette formulation:

Que les Comités d'études supérieures (CES) disciplinaires soient autorisés à juger l'admissibilité des candidats.es aux programmes sans thèse de recherche, conformément à la Politique et le règlement sur la reconnaissance des acquis .

•Préfontaine: J'ai parlé de cet amendement avec Christophe Jankowski et je n'ai pas d'objection à remplacer la recommandation 9 par celle-ci.

•On discute sans proposition.

•Président: Quand Madame Préfontaine fera la proposition, la recommandation 9 sera modifiée.

•Avec les recommandations 1, 2 et 3, le travail à l'intérieur des facultés et écoles sera plus facile. Avec ces recommandations, cela améliorera le traitement des cas.

•Avons-nous une limite de cours pour la reconnaissance des acquis?

•Préfontaine: On ne peut pas donner plus d'une année en reconnaissance des acquis.

•J'aimerais avoir des explications sur les ateliers offerts. Est-ce que l'étudiant.e aura à suivre cet atelier avant de faire une demande?

•Préfontaine: On n'impose pas l'atelier, on l'offre.

•L'étudiant.e s'inscrit quand?

•Préfontaine: Deux ateliers de 9 heures sont offerts à chaque session.

•Le document est très bien structuré, il est clair et concis. Au début, on fait un rappel des motifs d'implantation. Ça évite de revenir en arrière. Madame Préfontaine a produit un excellent rapport.

R: 19-SAC-930304

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le Sénat adopte les 10 recommandations contenues dans le rapport."

Vote unanime ADOPTÉ.

PAUSE 15 h 3

REPRISE 15 h 15

14. ADMISSIONS 1993-94

(Voir l'annexe E, page 83)

Gilles Long explique. Il s'agit des demandes reçues à ce jour. Ça peut donner certaines indications, mais il est très tôt pour tirer des conclusions.

## 15. STATISTIQUES DES DÉPARTS (AUTOMNE 1992) (Voir l'annexe F, page 84)

Gilles Long explique. Nous avons présenté un rapport sur les départs pour les années 1991 et 1992, par faculté. Et un deuxième rapport a été distribué ce matin; il s'agit des départs par année d'admission. Il est difficile d'avoir une vue à long terme. Pour le CUM, la différence des départs est assez grande entre 1992 et 1991. Au total, le pourcentage donne une meilleure indication. Il semble que les unités plus petites aient moins de départs. Les départs arrivent surtout en première et deuxième années. La colonne 9 indique les étudiants.es libres. Je suis surpris qu'au niveau du 2 e cycle il y ait quand même plusieurs départs. Il y a plusieurs interprétations qu'on peut faire; par exemple, le nombre de départs est très faible à la Faculté des sciences de l'éducation. Est-ce dû au fait qu'on est maintenant plus sévère dans les admissions? Lorsqu'on parle de départs, il s'agit d'étudiants.es qui décrochent. Ces statistiques ne tiennent pas compte des finissants.es.

- J'aimerais comprendre la colonne 9 pour le 2 e cycle, est-ce que ce sont des instances de thèse?
- Viel: Ce sont des étudiants.es à cheval sur la première et la deuxième années.
- SG: La colonne 9 ne veut pas dire la même chose au 1 er cycle et au 2 e cycle.
- Est-ce possible de ramasser les statistiques sur les motifs de départ?
- SG: On les a, souvent l'étudiant.e donne «raisons personnelles».
- Viel: Chaque étudiant.e doit se rendre aux Services aux étudiants.es avant qu'on accepte son départ. En ce qui concerne les raisons, ce sont les Services aux étudiants.es qui compilent les données. Plusieurs ont comme raison, soit «mauvais choix de programme» ou «difficultés financières».
- R. LeBlanc: En ce qui concerne les départs au 2 e cycle en sciences sociales, je peux en expliquer deux. Un étudiant est parti pour Montréal et s'est inscrit à nouveau à la deuxième session; l'autre est arrivé et ne parlait pas le français.
- Il est important de savoir ce que cachent ces statistiques.
- Pourquoi le pourcentage au 2 e cycle est-il si élevé? Y a-t-il des problèmes d'admission?
- SG: Ce sont des hypothèses. Il faudra attendre la fin de la présente session pour les raisons. On pourrait fournir les chiffres de 1991 pour le 2 e cycle.



- Je demande à l'étudiant.e qui quitte de venir me voir. Je reçois de l'information intéressante.
- Il serait intéressant de faire le suivi. Il y a des étudiants.es admis sous conditions. L'information serait précieuse.
- Est-ce que le système de parrainage est encore en place?
- SG: Je crois que oui. L'augmentation dans le nombre des départs veut peut-être dire qu'on est plus sévère maintenant.

## 16. MED (ENSEIGNEMENT AUX DÉFICIENTS AUDITIFS)

Léandre Desjardins explique. Il s'agit de procéder à l'abolition de ce programme. Ce programme a été créé vers la fin des années '70 pour décerner des diplômes aux enseignants.es qui faisaient la maîtrise à Amherst. La formation se donnait là. Les besoins ne sont plus appropriés pour nous. Ça ne coïncide pas avec notre mission. En 1990, nous avons avisé l'Association interprovinciale qu'on allait abandonné le programme en 1992. L'Association a tenté de faire des arrangements avec une université de langue anglaise. Pour des raisons géographiques, l'on voulait se tourner vers Mount Allison; mais l'an dernier cette Université était en pleine crise. Nous avons donc dû reculer à 1993. Depuis lors, on nous a promis qu'on le ferait en 1993.

R: 20-SAC-930304

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Rodrigue Landry

"Que la maîtrise en éducation (enseignement aux déficients auditifs) soit abolie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1994 et que les dernières admissions au programme se fassent pour l'année académique débutant en septembre 1993."

- Est-ce que l'abolition du programme entraîne l'abolition des cours?
- VRER: J'imagine que oui.
- Préfontaine: Certains cours ont été donnés à l'Éducation permanente, je verrai s'il y a lieu de le faire.
- R. Landry: Pour la Faculté, ce programme était offert en anglais, ce qui ne répond pas à nos besoins. Ce n'est pas fait à regret.
- Si on élimine cette maîtrise, dans quelle mesure nos enseignants francophones seront-ils désavantagés?

•R. Landry: Le Ministère pensait à un certificat à temps partiel. Seulement une ou deux personnes le suivent. Les élèves francophones sont intégrés au système régulier. Il n'existe pas de maîtrise en français au Canada.

Vote unanime ADOPTÉ.

## 17. DÉONTOLOGIE ET RECHERCHE (Voir l'annexe G, page 86)

Louis Malenfant étant absent, Léandre Desjardins explique.

Le document est déposé. L'on recevra des commentaires jusqu'à la fin mars; en avril on fera les consultations avec la FESR pour une adoption en mai prochain.

## 18. AFFAIRES NOUVELLES

### 18.1 *Interprétation de l'article 39.06*

Gilles Long explique qu'il s'agit d'une question d'information. L'ABPUM avait déjà demandé une interprétation du terme «personnel enseignant». La composition, à l'article 39, est tirée de la Charte. L'interprétation donnée a été la suivante: Par «personnel enseignant», il faut entendre toute personne qui assure une charge d'enseignement. Maintenant les bibliothécaires ont fait une demande au syndicat pour siéger au Sénat. La requête a été acheminée au Recteur.

•Est-ce une question de redéfinir «personnel enseignant» ou d'ajouter un siège?

•SG: Dans la Charte on dit: "Douze membres élus par le personnel enseignant du CUM". Un bibliothécaire pourrait être élu, sans modification à la Charte.

•Président: La question a été adressée au Recteur en tant que Président du Sénat.

### 18.2 *Proposition de modifications aux règlements universitaires* (Voir l'annexe H, page 96)

R: 21-SAC-930304

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Fernand Arsenault

"Que les modifications proposées aux règlements universitaires soient adoptées."

•Nous sommes à la rubrique Affaires nouvelles, avons-nous le droit d'entretenir une proposition?

•Président: L'usage veut qu'on donne des points d'information.

•SG: Le Sénat demande d'avoir l'ordre du jour 15 jours à l'avance pour éviter les surprises de dernière minute.

•Préfontaine: Ce document a été envoyé avec les autres. S'il n'a pas été mis à l'ordre du jour, c'est à cause d'une erreur technique.

•VRER: Il n'y a pas d'urgence à l'adopter aujourd'hui, on pourrait le faire au mois de mai.

•SG: Tout à l'heure, je ne parlais pas de l'envoi des documents, mais de l'ordre du jour.

•Président: Si le Sénat ne savait pas que cette question serait traitée, je préfère déclarer ce projet recevable pour la prochaine réunion.

•Dans la dernière partie, l'intention est-elle de le mettre en vigueur cette année?

•Préfontaine: Oui, la population étudiante serait avertie avec l'envoi du bulletin.

•On aura peut-être des problèmes en attendant à la fin mai.

•J'aimerais savoir de quelle façon les modifications sont apportées aux règlements?

•VRER: Les règlements universitaires sont proposés au Sénat par mon Bureau et ce sont les vice-doyens qui examinent ces règlements.

•Il me semble que le règlement 10.5 a déjà été proposé.

•SG: Les changements de règlements portant spécifiquement sur un programme (conditions d'admission, conditions de promotion, etc.) relèvent du CPR; les autres modifications, c'est le Comité des vice-doyens qui les font. Ces modifications touchent les étudiants.es et c'est une instance où ne siègent pas les étudiants.es.

•Le document devrait indiquer d'où il origine.

### 18.3 *Comité sur la valorisation de l'enseignement et de l'enseignant.e*

Arsène Richard précise que même si ce Comité n'a pas fonctionné comme il aurait dû, il ne faut pas le laisser tomber. Les problèmes touchant l'Université débordent les problèmes pédagogiques. Il n'est pas question de mettre en conflit l'enseignement et la recherche. Quand on a voté au dernier Sénat pour un service d'aide, il n'était pas question d'aider les gens dans la misère, mais d'aider ceux qui étaient bons et qui veulent s'améliorer. Il y a peut-être des nouveaux étudiants.es qui vont arriver et nous ne serons pas prêts; ils ne voudront plus de notre type d'enseignement. Quel statut va-t-on donner au Comité? Qui va le piloter? Comment va-t-on le renforcer? Le Comité devrait être piloté par une instance supérieure, le Recteur ou le VRER. Il y aurait peut-être lieu d'avoir un comité permanent. Il faudrait penser à le renforcer et peut-être à l'élargir.

•VRER: Pour la valorisation de l'enseignement, le plan stratégique a toujours eu la préoccupation de l'insérer. Au point 6.4.2, cette rubrique est là. Il y a une distinction de faite dans la phrase et elle a son importance. Il y a 3 moyens de suggérer. On pourrait faire appel au Comité avec un mandat plus spécifique. Il y aurait lieu de poser des questions sur la responsabilité collective face à l'enseignement.

•Richard: Je pense qu'on avait une bonne intuition lors de la création. Les rapports Smith et Landry-Downey vont dans ce sens.

•SG: Que fait-on avec cela? Le porte-t-on à l'ordre du jour de la prochaine réunion?

•Président: Ce point va figurer au procès-verbal et si l'intention est là, le BDS pourrait l'ajouter.

•Cette question fait partie du plan stratégique; elle sera traitée en temps et lieu. Sa place est là.

## 19. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 27 mai 1993 à 9 heures.

## 20. CLÔTURE

R: 22-SAC-930304

Il est proposé par Chadia Moghrabi

"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTÉ.

La séance est levée à 16 h 10.

Contresigné le \_\_\_\_\_

Jean-Bernard Robichaud Président \_\_\_\_\_

Gilles Long Secrétaire \_\_\_\_\_